

**Version**: Choose an item.

Opération :

[Insérer]

Numéro de l'accord-cadre de partenariat :

[Insérer]

Numéro d'identification du contrat ERP Cloud :

[Insérer]

Numéro de référence du Partenaire

(facultatif):

[Insérer]

Numéro de Partenaire ERP:

[Insérer]

### Résumé

Le Partenaire souhaite mettre en œuvre, et le HCR souhaite soutenir la mise en œuvre, du Projet défini ci-dessous. Le présent Plan de travail de projet définit les détails du Projet et les modalités et conditions sur la base desquelles le Partenaire et le HCR acceptent de collaborer.

Le présent Plan de travail de projet est soumis et incorporé par renvoi à la Page de garde de l'accord-cadre de partenariat (PFA) conclu entre les parties le [JJ/MM/AAAA].

### **Parties**

HCR	Le Partenaire	
L'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	[Insérer le nom du Partenaire]  Numéro de référence du Portail des partenaires des Nations Unies : [Insérer le numéro UNPP]	
Signatures		
Signé par les signataires dûment autorisés des parties :		
HCR	Le Partenaire	
Nom : [Insérer]	Nom : [Insérer]	
Poste : [Insérer]	Poste : [Insérer]	
E-mail : [Insérer]	E-mail : [Insérer]	
Date : [JJ/MM/AAAA]	Date : [JJ/MM/AAAA]	



## Portée du Projet

Le Projet que le HCR et le Partenaire conviennent de mettre en œuvre et auquel ils acceptent de collaborer est décrit ci-dessous. [Insérer] **Titre du Projet** Domaines de Sélectionner la/les domaine(s) applicable(s). spécialisation ☐ Assistance en espèces et en bons ☐ Moyens de subsistance et inclusion économique ☐ Inclusion financière Construction et reconstruction d'abris Logement, terrain et immobilier ☐ Aide alimentaire Distribution de fournitures, y compris d'articles de première nécessité et domestiques ☐ Gestion des entrepôts et des stocks ☐ Santé – général ☐ Eau, assainissement et hygiène (WASH) dans les situations d'urgence ☐ Violence basée sur le genre (VBG) Protection de l'enfance Éducation Énergie Ressources naturelles, pollution de l'environnement et action climatique ☐ Gestion du carburant Entretien / réparation des véhicules du HCR Droit d'utilisation des actifs du HCR Le projet sera mis en œuvre conformément aux normes applicables pour chaque <u>Domaine de spécialisation</u> [Français v1.1 Avr 2024] sélectionné, comme indiqué sur le Portail des partenaires des Nations Unies à l'adresse https://supportcso.unpartnerportal.org/hc/enus/articles/19272970373527-Areas-of-Specialization. Des procédures opérationnelles normalisées (PON) peuvent être requises

> dans les secteurs et domaines de spécialisation applicables sélectionnés ci-dessus, à suivre impérativement par le Partenaire pour toutes les activités pertinentes. Si elles ne sont pas déjà établies, ces PON seront

élaborées par le Partenaire et approuvées par le HCR.



Population	Sélectionner tous les types de population applicables attendus pour ce projet.		
	Réfugiés et demandeurs d'asile		
	☐ Apatrides Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte		
	☐ Rapatriés		
	☐ Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays		
	Communautés d'accueil		
	Autres sujets de préoccupation		
	[Insérer la justification]		
Redevabilité envers les populations affectées	[Insérer]		
Décrire la manière dont les personnes touchées ont participé à la conception du projet, et continueront d'y participer tout au long de sa mise en œuvre, en tenant compte de l'âge, du sexe et d'autres caractéristiques de diversité. Décrire la manière dont le projet utilisera un mécanisme de rétroaction et de réponse bidirectionnel, qui lui est applicable.			
Coordination	[Insérer]		
Décrire les mécanismes			
de coordination et de			
concertation entre le HCR			
et le Partenaire ainsi			
qu'avec toutes les parties prenantes concernées			
(par exemple, le			
gouvernement, les			
agences des Nations Unies, les ONG), d'autres			
organisations concernées			
et le système humanitaire			
au sens large, y compris			
l'alignement sur le PRR/PRH/d'autres			
appels/réponses			
coordonnées pertinents			
menés par l'ONU (le cas échéant), y compris en			



impliquant la population cible du projet.	
Le cas échéant, vous pouvez utiliser cet espace pour indiquer d'autres contributions du partenaire telles que des contributions en nature ou financières prévues.	
Partenariats et sous- traitants en aval Dresser la liste de tous les sous-traitants connus et autres partenaires impliqués, en détaillant leur rôle et les contributions attendues de leur part.	Sélectionner l'option applicable. Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte  Pas applicable Applicable sur la base des informations ci-dessous  [Insérer]

## Détails du projet

Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour décrire les activités qui seront mises en œuvre dans chaque Domaine de résultats applicable et pour spécifier le(s) lieu(x) où ces activités seront menées.

Domaine de résultat	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte
Emplacement	Activités
Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte

Domaine de résultat	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte
Emplacement	Activités
Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte

## **Délais**

	Date de début	Date de fin
Période de mise en œuvre	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
Période de liquidation	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
<b>Durée</b> (y compris la clôture du projet)	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]



### Résultats et ressources

D'autres détails ont été convenus entre les parties dans un Plan financier et un Plan de résultats, qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le Plan financier et le Plan de résultats sont incorporés par renvoi dans le Plan de travail de projet.

Résultat		Activités clés par indicateur	Budget total par Résultat
			[indiquer la devise]
[code]	[déclaration de résultat]		[niveau de résultat]
	[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
	[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
	[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
r [i ( [i	[déclaration de résultat]		[niveau de résultat]
	[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
	[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
	[indicateur non- COMPASS]	[Insérer]	
		GRAND TOTA	L [Insérer]

### **Soutien**

Des clauses de droit d'utilisation dans les Domaines de spécialisation sont obligatoires lorsque le HCR prête un Actif du HCR à un partenaire. À la fin de la période, les Actifs du HCR définis doivent être restitués au HCR ou détaillés dans le plan de travail de projet de l'année suivante.

Actifs du HCR prêtés		
Numéro d'Identification des Actifs du HCR	Description des Actifs du HCR	Date de début du prêt
[Insérer]	[Insérer]	[JJ/MM/AAAA]



### Détermination des contrôles essentiels

### Évaluation des risques

Questionnaire de contrôle interne (QCI) de l'ONU ou évaluation du contrôle interne (ICA) du HCR	Cote de risque
Résultats d'audit de projet  Il s'agit des résultats d'audit de projet et du QCI des Nations Unies les plus récents du Partenaire (au cours des 3 dernières années). Lorsqu'aucun QCI n'est disponible au cours des 3 dernières années, reportez- vous à l'ICA la plus récente du HCR.	Choose an item.
Facteurs supplémentaires Inclure des facteurs supplémentaires que le HCR a pris en compte lorsqu'il a décidé des contrôles essentiels, le cas échéant.	Choose an item.
Si « autre », veuillez préciser	[Insérer]

#### Contrôles essentiels

Nombre de versements prévus Ce nombre est aligné sur le Plan financier convenu	Choose an item.
Valeur du premier versement En pourcentage de la valeur totale du projet une fois celle-ci déterminée. Ce pourcentage est aligné sur le Plan financier convenu	[Insérer le %]
Ventilation des dépenses liées au Personnel partenaire Indiquez s'il sera obligatoire pour le Partenaire de soumettre une ventilation des coûts de personnel imputés au projet avec chaque Rapport financier de projet.	Choose an item.
Flexibilité budgétaire Cote de risque élevée / significative TOUJOURS = 30 % de flexibilité budgétaire.	Choose an item.

D'autres <u>directives de DSPR/IMAS</u> sont disponibles pour les calculs recommandés afin de déterminer les contrôles essentiels.

### **Rapports**

Alors que les Rapports financiers de projet (PFR) doivent être soumis dans le format communiqué par le HCR, le partenaire et le HCR déterminent conjointement le format des autres rapports. Lorsque les partenaires mènent déjà d'autres activités pertinentes de surveillance et d'établissement de rapports (y compris les rapports inter-institutions et/ou sectoriels), le HCR peut approuver l'utilisation des outils et formats correspondants pour satisfaire à certaines des exigences en matière d'établissement de rapports ci-dessous.



Rapport	Dates d'échéance et exigences		
PFR	travail de projet de 12 mois. Au cas où d'autres PFR seraient nécessaires, veuillez les détailler à la justificative à fournir par le Partenaire avec chaque		1 7
	Date de fin de la période de déclaration :	[JJ/MM/AAAA]	[Insérer]
	Date d'échéance du PFR :	[JJ/MM/AAAA]	
	Date de fin de la période de déclaration :	[JJ/MM/AAAA]	
	Date d'échéance du PFR :	[JJ/MM/AAAA]	
	Date de fin de la période de déclaration intermédiaire :	[JJ/MM/AAAA]	
	Date d'échéance provisoire du PFR :	[JJ/MM/AAAA]	
	(Veuillez choisir une date antérieure au 10 décembre)		
	Date de fin de la période de déclaration de fin d'exercice :	[JJ/MM/AAAA]	
	Date d'échéance du PFR de fin d'exercice : (Veuillez choisir une date	[JJ/MM/AAAA]	
	antérieure au 15 février)		
Rapports de résultats	Date de fin de la période de déclaration : [JJ/MM/AAAA]  Date d'échéance convenue : [JJ/MM/AAAA]  Date de fin de la période de déclaration : [JJ/MM/AAAA]		
	Date d'échéance convenue : [JJ/MM/AAAA]		
	Date de fin de la période de déclaration : [JJ/MM/AAAA]  Date d'échéance convenue : [JJ/MM/AAAA]		
	Date de fin de la période de déclaration des résultats finaux : [JJ/MM/AAAA]  Date d'échéance convenue : [JJ/MM/AAAA]		
Rapports narratifs	Date de fin de la période de déclaration : [JJ/MM/AAAA]		



	Date d'échéance convenue : [JJ/MM/AAAA]			
	Date de fin de la période d Date d'échéance convenue	e déclaration du narratif de fin : [JJ/MM/AAAA] e : [JJ/MM/AAAA]		
	☐ Pas applicable (au cours	de la dernière année du PFA)		
Rapport final de	Date d'échéance convenue	e:[JJ/MM/AAAA]		
partenariat (Rapport de PFA)	☐ Pas applicable (au cours	☐ Pas applicable (au cours des autres années)		
Autre :	[Préciser]			
Annexes	supplémentair	res		
Annexe	[Insérer]			
Annexe	[Insérer]			
Protection	on des données			
Ce projet impliqu	ue le traitement de Données à	caractère personnel : Choose an item.		
Si tel est le cas,	le Traitement des données es	st:		
☐ régi par l'Acc	ord sur la protection des donr	nées (modèle a) ; ou		
☐ régi par l'Accord sur la protection des données (modèle b), auquel cas les dispositions suivantes s'appliquent :				
Particularités	relatives au traitement des	données		
Rôles des parties  Sélectionner l'option applicable.  Relation de Responsable à Sous-traitant (C2P) – où le HCR est le Responsable et le Partenaire est le Sous-traitant		oplicable.		
		` '		
☐ Relation de Responsable à Responsable (C2C) – où le Partenaire e agissent tous deux en tant que Responsables		, , ,		
Veuillez remplir les sections suivantes, selon qu'il s'agit d'une relation de Responsable à Responsable ou de Responsable à Sous-traitant :				
De Responsable a	Partage ultérieur	Choose an item.		
Responsable (C2C)	Veuillez noter : l'autorisation du HCR	Si tel est le cas, spécifiez ici les tiers sous contrat :		



	pour les tiers sous contrat est requise	Click or tap here to enter text.		
De Responsable à Sous-traitant (C2P)	Sous-traitants	Sélectionner l'option applicable.		
	ultérieurs	☐ Pas applicable		
		☐ Le HCR autorise le Partenaire à engager les Sous- traitants ultérieurs suivants pour traiter les Données à caractère personnel :		
		Click or tap here to enter text.		
	Conservation	Raisons de la conservation après la fin du projet		
		☐ Pas applicable		
		☐ Click or tap here to enter text.		
		À la fin du Projet, le Partenaire :		
		supprimera toutes les Données à caractère personnel traitées en relation avec le Projet.		
		restituera toutes les Données à caractère personnel traitées en relation avec le Projet.		
		pas applicable – [à déterminer par le HCR au cours du projet]		
Pour toutes les relations (C2C et C2P), veuillez compléter les entrées suivantes :				
Détails du	Sélectionner toutes les options applicables.			
traitement des données	Nature et finalité du traitement :			
	☐ Violence basée sur le genre (VBG)			
	☐ Protection de l'enfance			
	☐ Surveillance de la protection			
	Gestion des dossiers de protection			
	Solutions durables			
	Assistance en espèces et en bons			
	Moyens de subsistance et inclusion économique			
	☐ Inclusion financière			
	Construction et reconstruction d'abris			
	Logement, terrain et immobilier			
	<ul> <li>☐ Aide alimentaire</li> <li>☐ Distribution de fournitures, y compris d'articles de première nécessité et</li> </ul>			
	domestiques			
	Gestion des entrepôts et des stocks			
	Santé – général			
	Eau, assainissement et hygiène (WASH) dans les situations d'urgence			



	☐ Éducation			
	☐ Énergie			
	Ressources naturelles, pollution de l'environnement et action climatique			
	☐ Gestion du carburant			
	☐ Entretien / réparation des véhicules du HCR			
	☐ Droit d'utilisation des actifs du HCR			
	Autres :			
	Click or tap here to enter text.			
	☐ Mesures d'accès et de contrôle des utilisateurs :	Click or tap here to enter text.		
	Éléments de Données à	Click or tap here to enter text.		
	caractère personnel :	ener of top here to enter text.		
	☐ Stockage et transfert de Données à caractère personnel :	Click or tap here to enter text.		
Lois sur la protection des données	Click or tap here to enter text.			
Mode de	Sélectionner l'option applicable.			
transfert	☐ Pas applicable			
	☐ Click or tap here to enter text			
Mesures	Click or tap here to enter text.			
supplémentaire	Silver with the control control			
s en matière de sécurité de				
l'information, le				
cas échéant				



#### 1. Travailler ensemble

Signataires et communications. Les signataires du présent Plan de travail de projet sont autorisés à agir au nom du HCR et du Partenaire dans le cadre du présent Plan de travail de projet. La correspondance officielle relative au Plan de travail de projet sera adressée au signataire de chaque partie, sauf indication contraire du signataire.

<u>Avis</u>. Toutes les notifications officielles à adresser dans le cadre du présent Plan de travail de projet (par exemple, pour y mettre fin) doivent être remises par écrit au signataire d'une partie

#### 2. Obligations supplémentaires pour le Projet

<u>Portée</u>. Le Partenaire s'engage à livrer le Projet sur le Lieu et pour la Population indiqués dans le présent Plan de travail de projet. Le Partenaire et le HCR travailleront ensemble aux fins d'obtenir les résultats convenus.

<u>Annexes</u>. Le Partenaire se conformera au Plan financier et au Plan de résultats ainsi qu'aux conditions de toute annexe supplémentaire jointe au présent Plan de travail de projet.

#### 3. Délais

<u>Durée du présent Plan de travail de projet</u>. Le présent Plan de travail de projet se poursuivra pendant la Durée définie ci-dessus, à moins qu'il ne soit résilié avant par une partie, comme le permet l'Accord.

Mise en œuvre. Le Partenaire doit exécuter le projet pendant la période de mise en œuvre.

<u>Rapports</u>. Le Partenaire doit remettre les rapports identifiés ci-dessus dans les délais prescrits. La date d'échéance représente la dernière date possible à laquelle le Partenaire peut soumettre le rapport.

<u>Liquidation</u>. Pendant la Période de liquidation, le Partenaire doit régler tous les engagements financiers existants qu'il a acceptés pour le Projet et ne pas convenir de nouveaux engagements financiers ou autres.

<u>Prolongations</u>. Le HCR n'acceptera généralement pas de prolonger la Période de mise en œuvre ou la Période de liquidation, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et à son entière discrétion. Si le HCR accepte de prolonger l'un ou l'autre des délais, il faudra en convenir avec le Partenaire dans un accord écrit distinct. Toute demande de prolongation doit être soumise au signataire du HCR avant la fin du mois de novembre de l'année de mise en œuvre, pour examen, et inclure une explication détaillée des raisons pour lesquelles la demande devrait être acceptée.

#### 4. Protection des données

Évaluation des capacités en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Cette évaluation n'est requise que si le Projet implique le traitement de Données à caractère personnel. Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques identifiées dans le cadre de cette évaluation.